

## INSCRIPTIONS

Droits d'inscription: 100 euros\*

Déjeuner: 25 euros

Bulletin d'inscription ci-joint à retourner avant le 7 décembre 2008 accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à l'adresse suivante:

IDIAB

A l'attention de Carine Copain

15 quai Claude Bernard

69007 Lyon

\* gratuit pour les enseignants et les étudiants

Responsable scientifique

Sylvain Grataloup

Organisation

Carine Copain (copain@univ-lyon3.fr)

Secrétariat

Fabienne Guénard-Noël et Florence Bernigaud

(idiab@univ-lyon3.fr)



## L'EXPULSION DU LOCATAIRE

Colloque du 11 décembre 2008

9h—17h30

Amphi F de la Manufacture des Tabacs

8 Rue Rollet

69008 Lyon

Colloque valide au titre de la formation continue des avocats

Colloque organisé en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Ecole des Avocats de la Région Rhône-Alpes, la Faculté de droit virtuelle, la CNAB, la librairie Decitre.

## Présentation

La procédure conduisant à l'expulsion du locataire est le résultat de la recherche d'un équilibre délicat entre deux droits fondamentaux protégés constitutionnellement que sont le droit de propriété et le droit au logement.

Cette recherche explique non seulement la durée de cette procédure laissant au locataire divers délais tout au long des étapes, mais également l'intervention de nombreux acteurs tels que avocats, juges d'instance, juges de l'exécution, huissiers de justice, commissaires de police, associations de droit au logement, préfecture, collectivités locales, et administrateurs de biens aussi bien lors de la prise de la décision de l'expulsion que lors de son exécution.

Ce colloque permet ainsi d'aborder sous un angle pratique les deux phases d'un contentieux en constante augmentation depuis le début des années 2000 alors même que le droit au logement est régulièrement au cœur des débats législatifs.



## Programme

- 9h Allocution d'ouverture par M. Hugues Fulchiron, Président de l'Université Jean Moulin Lyon3
- 9h30 Propos introductifs par M. Sylvain Grataloup, Directeur de l'IDIAB
- Introduction générale par Mme Christelle Coutant-Lapalus, Maître de Conférences à l'Université de Bourgogne.

**Iere Partie: La décision d'expulsion** sous la présidence de M. Louis-Augustin Barrière, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon3

- La prévention de l'expulsion par M. André Gachet Président de l'ALPIL
- Table ronde réunissant Maître Olivier Fradin, huissier, Maître Daniel Verne, avocat, Mme Catherine Grosjean, Présidente du Tribunal d'instance de Villeurbanne, et Mme Madeleine De Vandin, administrateur de biens.
- Débat

Pause-déjeuner

**Ile Partie: La mise en œuvre de l'expulsion** sous la présidence de Monsieur Patrice Rosier, Président de la CNAB

- 14h: Table ronde réunissant M. André Gachet, Président de l'ALPIL, Maître Damien Tronel, huissier, Mme Evelyne Roux d'Orazio, chef de bureau de la Réglementation générale de la Préfecture du Rhone, Mme Nicole Lafarge, responsable des expulsions locatives à la Préfecture du Rhone, M. Etienne Rigal, Vice-président au Tribunal de grande instance de Lyon, et un commissaire de police.
- Débat

**Rapport de synthèse** par M. Christian Atias, professeur à l'Université d'Aix-Marseille III.

